

4^e

APPEL À PROJETS CITOYENS

2009
2010

pour le **développement durable**

La ville de
ROMANS



Mode d'emploi

DE L'IDÉE À L'ACTION COLLECTIVE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Romans, engagée dans un Agenda 21 local⁽¹⁾, mène depuis plusieurs années au sein de ses services et auprès des habitants des actions visant à décliner concrètement les principes du développement durable (achats publics responsables, soutien aux énergies renouvelables, protection de la ressource en eau...)

Elle souhaite aujourd'hui à travers ce concours de projets, inciter, soutenir et valoriser des actions collectives exemplaires de citoyens romans contribuant « au quotidien » à des pratiques de développement durable.

L'appel à projets a pour objectif de faire émerger des idées novatrices et originales qui contribuent, à l'échelle d'un

quartier, d'un établissement scolaire, d'un groupe d'amis, d'une association, au renforcement des liens entre les individus et à la prise de conscience de la responsabilité de chacun envers les autres, la planète et les générations futures. L'appel à projets est également ouvert aux projets à dimension internationale, ayant un retour sur la ville de Romans.

Vous avez des idées d'actions concrètes et collectives en faveur du développement durable ? Ici ou ailleurs ?

Alors participez à l'appel à projets lancé par la Ville de Romans en déposant votre dossier de candidature

avant le 15 janvier 2010

à l'Hôtel de Ville

Service développement durable
Place Jules-Nadi

26100 Romans-sur-Isère.

Un jury examinera les dossiers

déposés et sélectionnera les meilleurs projets qui seront récompensés et valorisés à travers une campagne de presse.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les lauréats s'engagent à mettre en œuvre leur projet au cours de l'année 2010 et à transmettre un compte rendu technique et financier de l'action réalisée au plus tard le 31 décembre 2010.

Le jury pourra demander des compléments d'information aux participants en vue de préciser le dossier de candidature ou au cours de la phase de réalisation des projets.

Les participants à l'appel à projets autorisent les organisateurs à reproduire et publier les documents remis (photos etc).

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation des conditions énoncées ci-dessus.

⁽¹⁾ Agenda 21 : plan d'action pour le 21^e siècle en faveur du développement durable



QUI PEUT RÉPONDRE ?

Cet appel à projets s'adresse aux Romains rassemblés autour d'un projet commun : groupe d'amis, de jeunes ou de parents, collectif d'habitants, familles, voisins, écoles, associations...

Les initiatives provenant d'acteurs des villes partenaires de Romans doivent être présentées par des romains, partenaires du projet.

QUELS PROJETS PROPOSER ?

Votre projet peut naître d'une problématique, d'une préoccupation partagée par d'autres ou d'une envie d'agir autrement; il répondra à un ou plusieurs principes du développement durable et permettra par exemple :

- de renforcer les liens entre les individus et entre les générations
- de contribuer au « mieux-vivre ensemble » tout en respectant les générations futures
- d'améliorer le cadre de vie
- de protéger la santé, l'eau, l'air, le sol, la diversité biologique
- de lutter contre le réchauffement climatique (économies d'énergie, déplacements, bâtiments...);
- de développer des modes de consommation plus responsables (moins polluants, plus économes, éthiques)
- de soutenir des initiatives solidaires locales ;
- d'améliorer la connaissance (sensibilisation, information...)
- de favoriser le dialogue inter-culturel et l'ouverture à l'autre, éventuellement par des échanges internationaux.

Les projets seront jugés selon les critères suivants :

- dimension sociale: capacité à constituer un groupe autour d'un projet commun de la conception à la réalisation à l'échelle locale ou internationale
- dimension environnementale: le projet contribue à la qualité de l'environnement et du cadre de vie ici et/ou à l'étranger
- dimension économique: le projet encourage une consommation responsable ou soutient des filières locales et durables
- dimension participative: au moment de sa mise en œuvre, le projet permet à d'autres habitants de s'impliquer; il favorise des changements de comportements et l'échange interculturel.

La faisabilité technique et financière du projet sera également jugée. La recherche en parallèle de partenaires financiers est possible.

Ne pourront être retenues :

- les initiatives individuelles
- des actions déjà engagées
- les projets déjà primés
- les projets n'ayant pas une portée explicite sur la ville de Romans

COMPOSITION DU JURY ET REMISE DES PRIX

Le jury sera composé de 10 membres; il se réunira fin janvier 2010 pour sélectionner les projets lauréats et leur attribuer un prix: l'annonce des résultats (projets refusés ou retenus) se fera lors d'une séance publique de remise des prix. La liste des projets lauréats sera communiquée ensuite pour toute l'année sur le site internet de la Ville

www.ville-romans.com.

Le choix du jury et ses décisions ne seront pas susceptibles de recours. La remise des prix sera organisée en présence de la presse.

Après la remise des prix, la convention permettant le versement des prix sera envoyée par courrier. Sur la convention apparaîtra le nom du correspondant que vous avez indiqué sur votre fiche de participation à l'appel à projets. C'est sur un compte bancaire à son nom et seulement à son nom, que sera versé le prix (joindre un RIB).

Des rencontres avec la presse permettront de présenter les projets dans leur phase de réalisation.

QUELS PRIX POUR LES LAURÉATS ?

Les projets retenus par le jury recevront un prix d'un montant maximum de 800€* (les projets avec un budget supérieur devront prévoir un complément de financement). Les cas de projets internationaux pourront être réévalués. Les projets qui le nécessiteraient pourront se voir attribuer un prix sous forme d'une aide matérielle et/ou technique (dans ce cas il faudra le préciser dans la fiche de participation) :

- soutien technique ponctuel par les services de la mairie
- prêt de salles pour des réunions, des conférences, des expositions
- prêt de petit matériel
- soutien à la recherche de financements complémentaires (en particulier pour les projets impliquant la dimension internationale)
- impression de document (nombre d'impression à définir).

*La Ville ayant candidaté à un appel à projets du Conseil Régional Rhône-Alpes, le montant des prix est susceptible d'évoluer à la hausse.